

ORDONNANCE N° 1517
 L'urbanisme est exercé conformément au Plan de Urbanisme local au titre de l'art. 1061
 par SOT' Jean-Charles NOËL, le Gérant de l'Établissement LOCAL d'AMÉNAGEMENT URBAIN (E.A.U.) de la Commune de ORGÈRUS.
 La loi n° 103 du 10 août 1983 (art. 1061) est applicable.

Article 1
 Les acquéreurs des lots doivent réaliser aux coûts à l'investissement égal
 la surface des parties paysagées de chaque lot en fonction de sa part
 La surface des parties paysagées de chaque lot est de 100 m².



Commune de ORGÈRUS

Adresse: Rue Legendre

Section : H n° 390
 Superficie mesurée : 8375m²
 Contenance Cadastreale : 5387/5a

Opération réalisée par la SAS Kaiz

Plan de composition (PA4)

Echelle 1/250

foncier experts

LES EXPERTS EN BIEN D'ÊTRE IMMOBILIER

10 rue de la République - 91000 Evry-Courcouronnes
 Tél : 01 70 70 70 70
 Fax : 01 70 70 70 71
 Email : contact@foncier-experts.com

LES EXPERTS EN BIEN D'ÊTRE IMMOBILIER

10 rue de la République - 91000 Evry-Courcouronnes
 Tél : 01 70 70 70 70
 Fax : 01 70 70 70 71
 Email : contact@foncier-experts.com

LES EXPERTS EN BIEN D'ÊTRE IMMOBILIER

10 rue de la République - 91000 Evry-Courcouronnes
 Tél : 01 70 70 70 70
 Fax : 01 70 70 70 71
 Email : contact@foncier-experts.com

